

## Ville de GISORS

Eure

FINANCES

# BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

## ANNEXE AU RAPPORT DE PRESENTATION

### APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

#### La Zone euro

Dans la **zone euro**, la **dynamique ralentit en 2018**. Depuis le début de l'année, les indicateurs avancés se sont retournés. La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial. L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents.

Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

**Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré.** Elle atteint désormais 2,2 % en octobre contre 1,3 % en janvier. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la croissance.

**La croissance de la zone euro devrait donc ralentir** de 2,5 % en 2017, à 1,9 % en 2018 puis à 1,3 en 2019.

Consciente de l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait donc retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire. Elle a annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés n'attendent eux pas de remontée avant décembre 2019.

#### Les grandes tendances en France

**La croissance française faiblit en 2018 (prévisions : +1,6 %).** L'affaiblissement de la consommation privée devrait être en partie contenu grâce aux mesures fiscales favorables aux ménages. La baisse du chômage (10,6 % en 2015 – 9,1 % fin 2017) conditionne la prudence des ménages en matière d'épargne. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles

favorables à la création d'emplois. Depuis 2018, la baisse semble s'être enrayée (ralentissement de la croissance et réduction des emplois aidés).

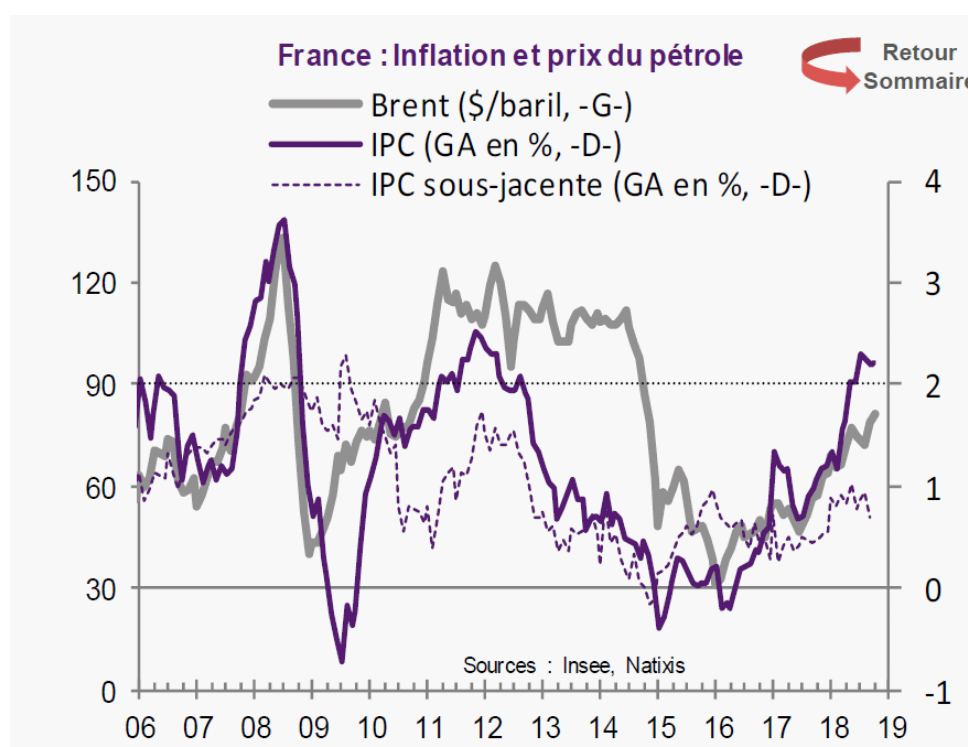
### Une inflation supérieure à celle de la zone euro

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3% en juillet. Après 1% en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9% en 2018. L'inflation en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro.

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages. L'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale.

Les importantes baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi à +0,6%, profitant à l'épargne (14,3%) au détriment de la consommation (-0,1%). Cela a sans doute contribué au rebond de la consommation au troisième trimestre, qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves boostée par les promotions consenties en août pour écouler les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesure des émissions polluantes.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au troisième trimestre. Les exportations devraient accélérer au quatrième trimestre en raison des livraisons aéronautiques et navales attendues.



\*GA = Glissement Annuel  
IPC : Indice des Prix à la Consommation

## Maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5 % observé en décembre 2016.

La demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère depuis le début de l'année en lien avec la hausse des prix de l'immobilier, mais repart à la hausse en fin d'année en lien avec les importants achats de voitures neuves.

## Evolution des taux d'intérêt (%)

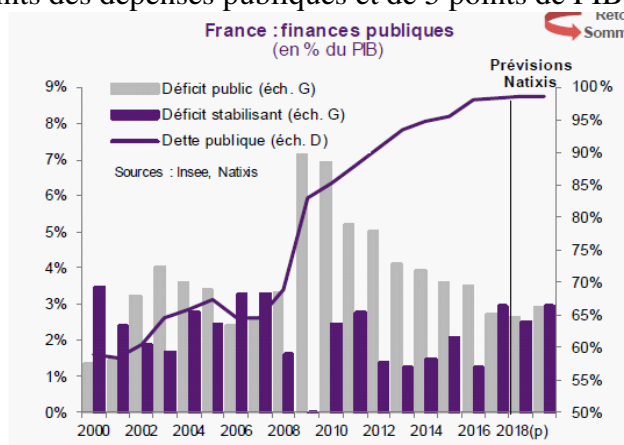
Taux d'intérêt (%)		2018e	2019p
<b>Euribor 3 mois</b>	Moyenne annuelle	-0,3	-0,2
	Fin d'année	-0,3	-0,1
<b>OAT 10 ans</b>	Moyenne annuelle	0,8	0,9
	Fin d'année	0,7	1,1

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales  
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

## Une consolidation budgétaire retardée

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici à 2022 : la réduction de 2 point de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.



### Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (PLF 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,6	-2,8
Soldes structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,2	-2,0
Etat	-3,4	-2,8	-3,1	-3,6
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,0	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	0,6	0,8
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	98,7	98,6
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	45,0	44,2
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	54,6	54,0

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1 point)

Sources : PLF 2019, Natixis.

### Les principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

e : estimations p : prévisions

©La Banque Postale Collectivités Locales

Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

### Contexte et finances locales

#### Modifications institutionnelles

Modifications institutionnelles	2018	2019
Nombre de communes nouvelles (au 01/01)	554	790*
Nombre de groupements à fiscalité propre hors Polynésie française dont métropoles (yc mét. de Lyon) (au 01/01)	1 264 22	1 260 (e)
Groupements à fiscalité propre	Compétence GEMAPI	
Régions	Suppression de la DGF remplacée par une fraction de TVA	
Collectivités territoriales à statut particulier	Corse	Création de la collectivité à statut particulier : « Ville de Paris », fusion de la commune et du département

\* connu au 4 janvier 2019

## Finances locales en 2018

### Finances locales 2018 (estimations)\*

Recettes de fonct.	226,6 Mds€, + 1,3 %
Dépenses de fonct.	183,9 Mds€, + 0,9 %
Épargne brute	42,8 Mds€, + 2,8 %
Investissement	54,2 Mds€, + 7,0 %
Encours de dette	182,9 Mds€, + 0,5 %

<b>LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018/2022 ET LOI DE FINANCES INITIALE 2019</b>
---

**La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP)** fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques, déclinée au travers d'objectifs chiffrés sur la période. Elle prévoit un effort de 13 Mds€ pour le secteur public local, au travers d'une contractualisation pour les collectivités qui ont les dépenses de fonctionnement les plus importantes. Ces collectivités verront également leur ratio de désendettement placé sous surveillance.

L'article 3 de la LPFP 2018-2022 fixe les objectifs de réduction du déficit et de baisse de la dette publique (en point de PIB) suivants :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Déficit public (en point de PIB)	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
Dette des administrations publiques (en point de PIB)	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

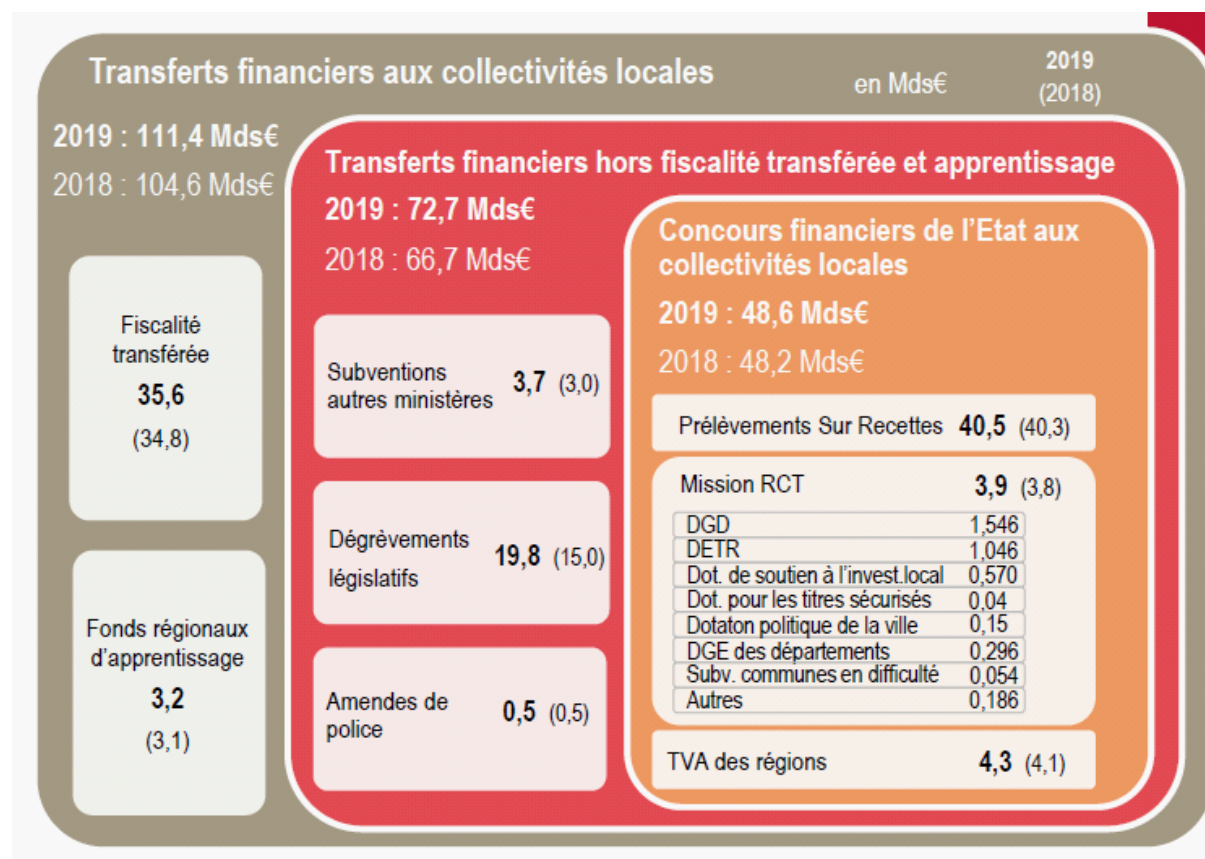
La Loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité : elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

La loi de finances précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Comportant une vingtaine d'articles, sur les 85 du texte, qui auront un impact sur les finances locales, cette loi de finances ne contient pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

## La Loi de Finances Initiale 2019 :

### Dotations : transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse



Les Prélèvements Sur Recettes de l'Etat au profit des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36 %). Le PSR est en légère augmentation (+ 0,3 %) par rapport à 2018.

A périmètre courant	PLF 2019 (en milliers €)	LR 2018 (en milliers €)	Evolution LR 2018 / PLF 2019
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 953 048	26 960 322	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	11 028	12 728	-13,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500	73 500	0,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 199 548	2 078 572	5,8%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	491 877	500 000	-1,6%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683	529 683	-5,7%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	99 000	8,1%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866	5 612 000	0,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 976 964	2 940 363	1,2%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	333 401	-14,7%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	90 575	82 000	10,5%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	18 000	50,0%
<b>TOTAL</b>	<b>40 470 360</b>	<b>40 346 562</b>	<b>0,3%</b>

Source : PLF 2019

### La DGF du bloc communal

Depuis 2014, les collectivités (régions, départements, villes et EPCI) participent à l'objectif de réduction du déficit de l'Etat via une baisse de leurs dotations. Cette mesure a grandement impacté la dotation forfaitaire (DF) des communes et la dotation d'intercommunalité (DI) des EPCI.

Ainsi, sur la période 2014-2017, les collectivités auront vu leurs dotations progressivement réduites. Cela a permis au gouvernement de réaliser une économie totale de 11,5 milliards d'euros.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 Md € en 2019 est maintenu à son niveau 2018.



## Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 190 M€ en 2019, essentiellement sur les dotations de solidarité des communes.

	Montants 2019	Hausse 2019 / 2018
<b>GROUPEMENTS</b>		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	–
<b>COMMUNES</b>		
Dotation nationale de péréquation	794	–
Dotation de Solidarité Urbaine	2 291	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 602	+ 90
<b>DÉPARTEMENTS</b>		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 503	+10
FDPTP**	333	–
<b>TOTAL PÉRÉQUATION VERTICALE</b>	<b>8 019</b>	<b>+ 190</b>

\* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

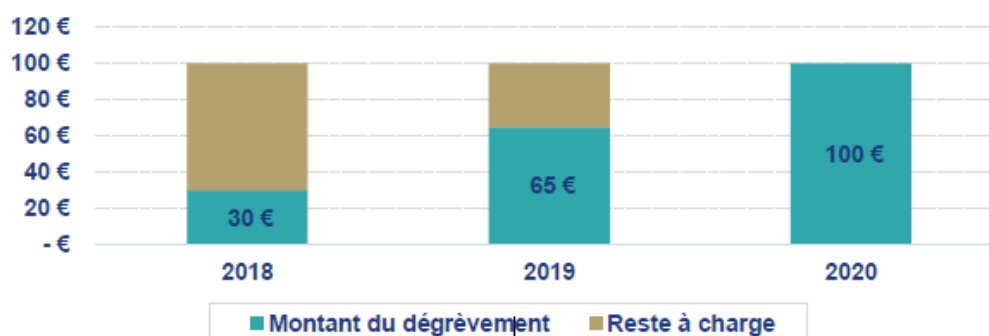
## **Les mesures fiscales**

### La réforme de la Taxe d'habitation

L'objectif du dégrèvement instauré en 2018 est d'exonérer 80% des ménages de TH au titre de leur habitation principale. Néanmoins, compte tenu du coût de la mesure, il a été décidé d'échelonner son entrée en vigueur sur trois années, entre 2018 et 2020.

Ainsi, la contribution au titre de la taxe d'habitation de 80 % des Français a été abattue de 30% en 2018, 65% en 2019 puis 100% en 2020. Ce nouveau dégrèvement intervient après l'application du plafonnement en fonction du revenu (art. 1414 A du CGI).

### Progressivité du dégrèvement pour 80% des contribuables



Ce nouveau dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part, majoré de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire. D'après les éléments de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, compte tenu des seuils de RFR retenus, se trouveraient dans le champ de la mesure 80% des ménages, soit plus de 22 millions de foyers.

Le remplacement de la taxe d'habitation, représente un enjeu financier de 24 à 25 Md€ à l'horizon 2020. Les décisions sont reportées au premier semestre 2019 dans le cadre d'un projet de loi spécifique).

#### Coefficient de revalorisation des valeurs locatives

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

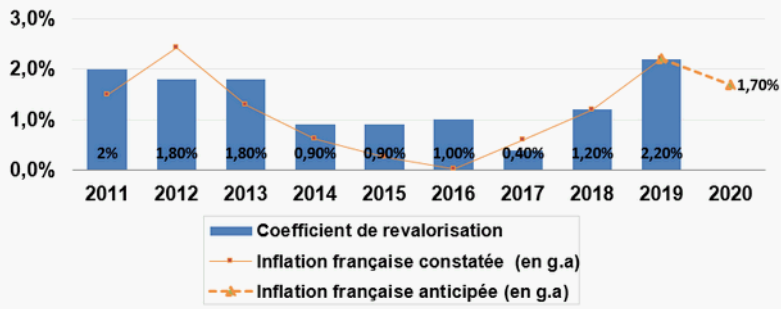
Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2018 sur un an ressort à +2,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques.

### Comparaison des coefficients de revalorisation adoptés



Source : Finance Active

## LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE GISORS AU 31/12/2018

La Ville dispose d'un budget principal et de 2 budgets annexes (Eau Potable et Assainissement).

Les budgets Eau potable et Assainissement s'équilibrent par le produit des redevances reversées par Veolia.

Le budget principal soutient également le CCAS et les Associations par le versement de subventions d'équilibre. Ainsi en 2018, la subvention versée au CCAS s'élève à 1 086 951 €. Le soutien aux associations s'élève à 334 531 €.

	2016	2017	2018
SUBVENTION CCAS	1 016 400,00 €	1 060 503,70 €	1 086 951,71 €

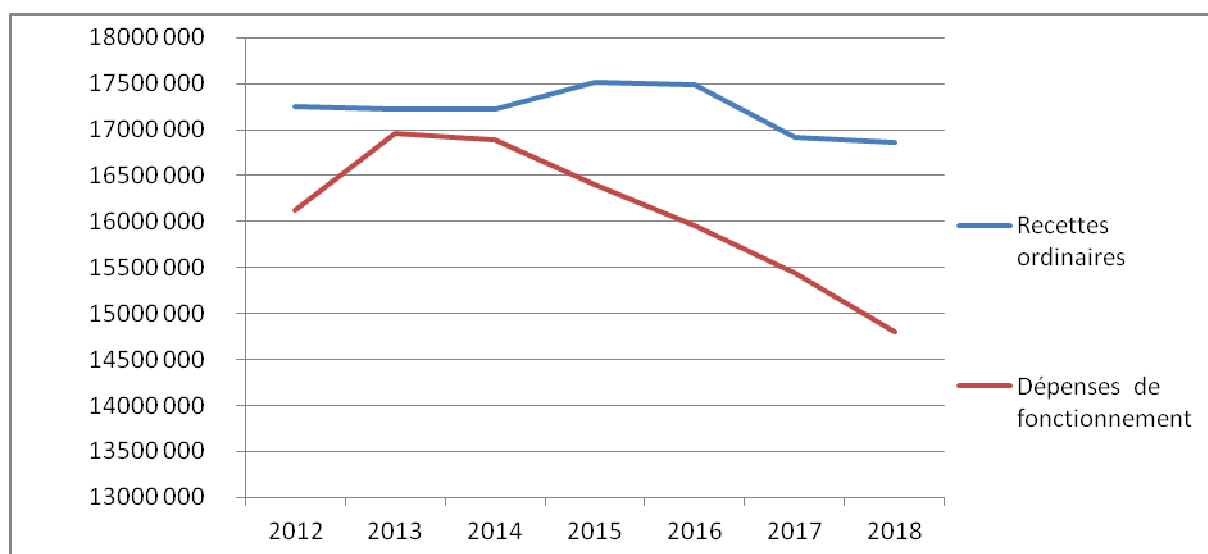
L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Vexin normand a été réajustée sur la base des transferts de charges constatés et validés par la CLECT. Ainsi, en 2017, cette attribution était de 1 497 201 € contre 1 464 625 € en 2018.

### **Une amélioration des ratios de gestion du budget principal en 2018**

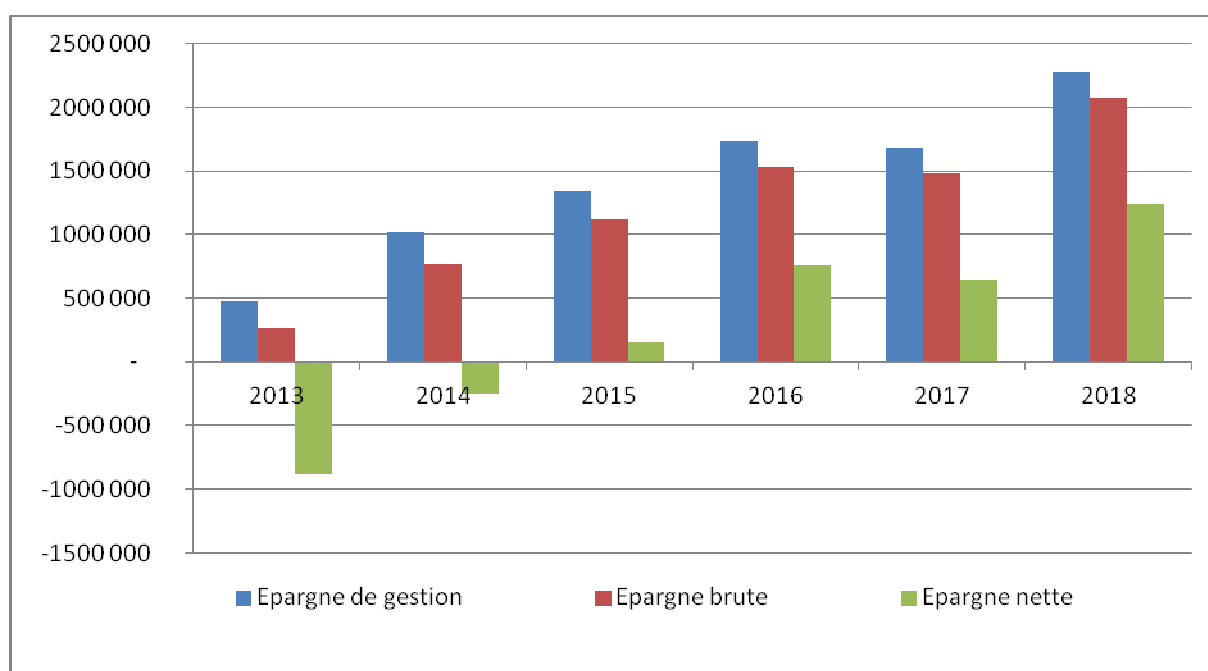
Sur le budget principal, les dépenses de fonctionnement après avoir fortement progressé en 2013, diminuent entre 2014 et 2018. Cette diminution, hors transfert de charges, s'élève à près de 1,5 M€, soit 8,74 %.

Globalement en 2018 par rapport à 2017, les recettes de fonctionnement diminuent de 49 210 € (0,29 %) alors que les dépenses diminuent de 625 440 €, (3,91%).

On améliore ainsi les ratios et les résultats sur 2018.



Les montants d'épargne s'améliorent également.



### Les charges de personnel

L'année 2018 a connu une forte diminution des charges de personnel, tous budgets confondus, et à périmètre identique (hors personnels de bibliothèque) de 6,12 % par rapport à 2017. Cette diminution est due à la mise en application du nouveau règlement du temps de travail et à une réorganisation des services. Cette diminution est de 650 000 €

Evolution des charges de personnel \*- 2013/2018 - Ensemble des budgets Ville hors bibliothèque et OT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Budget 2018	Ecart cumulé/ budgets
Janvier	850 065,56 €	858 709,61 €	865 303,24	851 862,35 €	845 221,88 €	825 458,66 €	845 308 €	- 19 849,34 €
Février	866 369,86 €	880 444,36 €	883 910,78	863 743,70 €	888 070,71 €	853 504,45 €	861 033 €	- 27 377,89 €
Mars	848 127,28 €	879 511,70 €	879 852,31	870 293,25 €	854 477,85 €	817 279,08 €	870 160 €	- 80 258,81 €
Avril	857 598,65 €	954 905,32 €	901 836,20	863 682,75 €	875 670,11 €	815 887,02 €	857 504 €	- 121 875,79 €
Mai	810 840,42 €	892 953,69 €	887 944,69	848 796,84 €	877 680,03 €	823 074,47 €	860 942 €	- 159 743,32 €
Juin	993 370,63 €	999 765,09 €	984 577,79	948 365,37 €	977 035,38 €	908 199,74 €	957 914 €	- 209 457,58 €
Juillet	938 174,10 €	916 086,38 €	897 718,66	877 788,66 €	915 946,22 €	826 254,15 €	861 709 €	- 244 912,43 €
Août	904 603,31 €	906 415,45 €	889 522,87	856 755,26 €	887 077,85 €	818 635,25 €	861 709 €	- 287 986,18 €
Septembre	936 612,70 €	979 868,06 €	959 625,97	947 913,87 €	960 722,05 €	802 014,39 €	860 109 €	- 346 080,79 €
Octobre	878 644,53 €	887 755,92 €	897 563,11	866 904,76 €	851 531,09 €	792 618,82 €	860 109 €	- 413 570,97 €
Novembre	858 849,67 €	875 837,47 €	879 232,16	854 661,20 €	846 499,26 €	790 309,77 €	853 603 €	- 476 864,20 €
Décembre	915 186,11 €	891 717,73 €	879 774,28	862 840,46 €	841 765,98 €	898 381,67 €	949 410 €	- 527 892,53 €
	<b>10 658 442,82</b>	<b>10 923 970,78</b>	<b>10 806 862,06</b>	<b>10 513 608,47</b>	<b>10 621 698,41</b>	<b>9 971 617,47 €</b>	<b>10 499 510,00 €</b>	
Evolution n-1		<b>2,49%</b>	<b>-1,07%</b>	<b>-2,71%</b>	<b>1,03%</b>	<b>-6,12%</b>		

### Absentéisme 2018 en nombre de jours

On constate une forte réduction des absences pour maladie ordinaire de 33% représentant 1394 jours en 2018, notamment grâce à l'application du nouveau règlement sur le temps de travail.

Type d'absence	2017	2018	Ecart
Hospitalisation	158	133	- 25
Maladie ordinaire	4 260	2 866	- 1 394
Congé de longue maladie	2 479	1 705	- 774
Congé de longue durée	2 174	2 737	563
Accident du travail	697	689	- 8
Maladie professionnelle		29	29
Maternité	42	14	- 28
Congé de paternité	11		- 11
<b>Total général</b>	<b>9 821</b>	<b>8 173</b>	<b>- 1 648</b>

### La fiscalité des ménages

Dans le cadre de l'harmonisation des taux de fiscalité suite à la fusion des deux communautés de communes, les taux de fiscalité intercommunaux applicables sur la commune de Gisors ont augmenté à partir de 2017. La Ville a voté une baisse de ses taux afin de ne pas faire supporter cette augmentation aux contribuables de Gisors.

Ainsi, les taux de fiscalité appliqués ont été les suivants :

	2017			2018		
	Taux Ville	Taux CDC	Total	Taux Ville	Taux CDC	Total
Taxe d'habitation	27,68	5,27	32,95	26,84	6,11	32,95
Taxe sur le foncier bâti	38,74	6,03	44,77	37,50	7,27	44,77
Taxe sur le foncier non bâti	66,55	7,53	74,08	64,53	8,88	73,41

Le produit de la fiscalité 2017 était de 7 152 656 € et en 2018 de 7 003 144 €.

Les bases ont évolué comme suit :

	2017	2018
TH	10 878 378	10 921 857
TFB	10 545 094	10 716 413
TFNB	84 474	82 230
	21 507 946	21 720 500

### **La DSU a évolué chaque année**

	<b>Montant</b>	<b>Evolution</b>
<b>2013</b>	1 068 681	
<b>2014</b>	1 145 651	+ 7,20%
<b>2015</b>	1 386 596	+ 21,03%
<b>2016</b>	1 604 939	+ 15,75%
<b>2017</b>	1 678 474	+ 4,58%
<b>2018</b>	1 725 856	+ 2,82%

### **Une augmentation des investissements,**

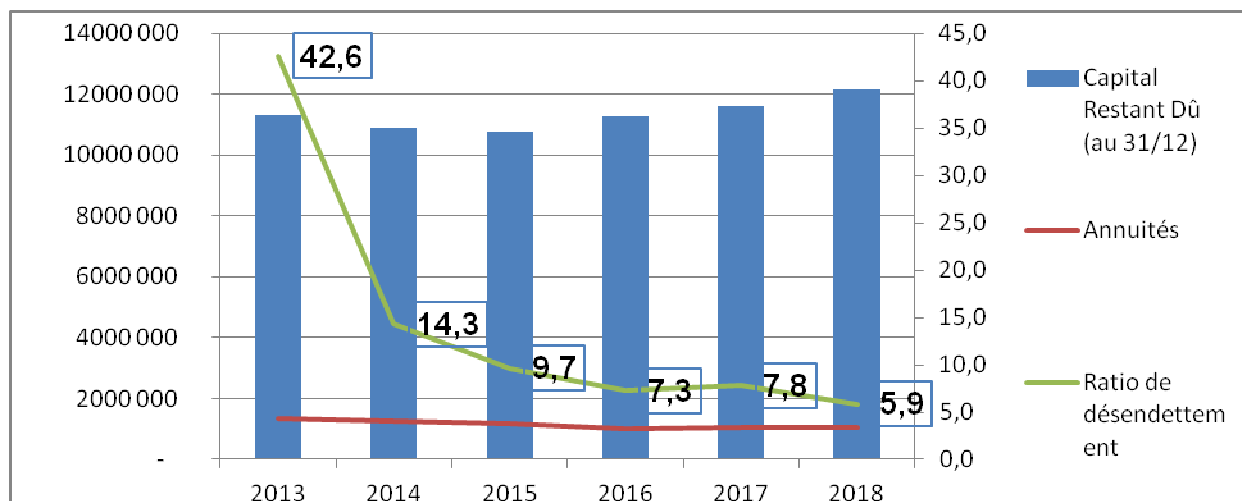
L'amélioration de la situation financière a permis d'engager des programmes d'investissement plus conséquents à partir de 2017.

En 2016, le montant des dépenses d'équipement s'élevait à 1 319 286 €, 2 800 368 en 2017 et 4 277 675 en 2018. Deux équipements importants ont ainsi pu, être livrés : la salle polyvalente et le terrain de football synthétique.

Un financement par l'emprunt a pu être obtenu notamment grâce à l'amélioration des ratios de gestion. Les financements par les subventions obtenues progressent également. 424 970 € en 2017 contre 967 646 € en 2018.

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2018 à 13 M€ (531 331 € sur le budget assainissement, 365 991 € sur le budget eau potable, et 12 115 356 € sur le budget principal Ville) au taux moyen de 1,77 %.

Le ratio de désendettement sur le budget principal reste en dessous du seuil de 10 ans : 5,86.



La situation financière de la Ville, bien qu'en nette amélioration, laissait encore apparaître un indicateur en dessous des standards en 2017 : le taux d'épargne brute (8,79%). Ce dernier s'est amélioré en 2018 pour repasser à un niveau standard : (12,29%) grâce à la poursuite des efforts entrepris sur la réduction des dépenses de fonctionnement.

### LE PROJET DE BUDGET 2019 « BUDGET PRINCIPAL VILLE »

La préparation du budget 2019 s'articulera donc autour de la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de l'augmentation du niveau d'investissement tout en s'engageant sur une baisse de la fiscalité allant au-delà du simple alignement sur les taux de la Communauté de communes, avec l'essentiel de l'effort porté sur la baisse de la Taxe Foncière.

La Loi de Finances prévoit le maintien des dotations d'État, ainsi qu'un maintien du renforcement des dispositifs de péréquation.

#### Le cadre du budget 2019

**La fiscalité** : Les bases de fiscalité sont réévaluées de 2,2 %

	<b>Bases 2018</b>	<b>Bases 2019 réévaluées</b>
TH	10 921 857	11 162 138
TFB	10 716 413	10 952 174
TFNB	82 230	84 039
	21 720 500	22 198 351

Pour 2019, la Ville continuera à adapter ses taux en fonction des taux qui seront appliqués par la Communauté de communes du Vexin normand sur la Taxe d'habitation et sur le foncier Non bâti, mais entamera une baisse plus conséquente sur la Taxe sur le foncier Bâti.

Les taux encore appliqués en 2018 sont très supérieurs aux taux moyens départementaux et nationaux.



	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
<b>TAUX MOYEN COMMUNAUX NATIONAUX</b>	<b>24,47%</b>	<b>21,00%</b>	<b>49,46%</b>
<b>TAUX MOYEN COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	<b>5,69%</b>	<b>4,46%</b>	<b>13,66%</b>
<b>TAUX MOYEN NATIONAL BLOC COMMUNAL</b>	<b>30,16%</b>	<b>25,46%</b>	<b>63,12%</b>
<b>TAUX VILLE EN 2018</b>	<b>26,84%</b>	<b>37,50%</b>	<b>64,53%</b>
<b>TAUX CDC 2018</b>	<b>6,11%</b>	<b>7,27%</b>	<b>8,88%</b>
<b>TAUX TOTAL 2018</b>	<b>32,95%</b>	<b>44,77%</b>	<b>73,41%</b>

La fiscalité de la Communauté de communes est fixée comme suit sur les années futures :

FISCALITE CDC	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
<b>Taux CDC 2018</b>	<b>6,11%</b>	<b>7,27%</b>	<b>8,88%</b>
<b>Taux CIBLE 2023</b>	<b>6,74%</b>	<b>8,65%</b>	<b>12,90%</b>
<b>Estimation Taux CDC 2019</b>	<b>6,24%</b>	<b>7,54%</b>	<b>9,69%</b>
<b>Estimation Taux CDC 2020</b>	<b>6,36%</b>	<b>7,81%</b>	<b>10,49%</b>
<b>Estimation Taux CDC 2021</b>	<b>6,49%</b>	<b>8,08%</b>	<b>11,29%</b>
<b>Estimation Taux CDC 2022</b>	<b>6,62%</b>	<b>8,36%</b>	<b>12,10%</b>
<b>Estimation Taux CDC 2023</b>	<b>6,74%</b>	<b>8,65%</b>	<b>12,90%</b>

### Actions prioritaires sur 2019

#### Soutien du commerce de Centre-Ville :

La réforme des Valeurs locatives des locaux professionnels mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 va impacter fortement à la hausse la fiscalité professionnelle des commerces situés en Centre-ville.

Aussi, la ville souhaite proposer à nouveau en 2019 à la CIID le dispositif de modulation des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels par la mise en place de coefficients de localisation pouvant aller de – à + 30 %. L'orientation sera de soulager les commerces de proximité.

Le dispositif FISAC entre dans sa deuxième année. Le dispositif sur 3 ans s'élève à : 143 000 € en fonctionnement et 706 000 € en investissement. Ces enveloppes sont portées par la Ville de GISORS pour 401 964 € (47,35 %), l'Etat (FISAC) pour 172 104 € (20,27 %), l'UCIAL pour 48 582 € (5,72 %), les Professionnels pour 206 850 € (24,36 %) et les Chambres consulaires pour 19 500 € (2,3 %).

#### Reprise de la gestion du camping de la Ferme de Vaux en régie

L'association du camping de la Ferme de Vaux ayant été dissoute, la gestion sera reprise en régie par les services de la Ville.

## Les dotations de l'Etat

**La Dotation Globale de Fonctionnement** sera maintenue pour 2019 à hauteur du montant réellement perçu en 2018, à savoir 1 640 674 €.

**La Dotation de Solidarité Urbaine** progressera d'environ 2,52 % soit 43 506 € par rapport au montant perçu en 2018. La DSU est donc prévue à hauteur de 1 769 362 €.

**La dotation Nationale de Péréquation** sera prévue en augmentation de 20 000 €, soit 364 564€.

**Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales** sera maintenu au niveau de 2018, soit 172 325 €

## Les charges de personnel 2019

### Evolution des Effectifs :

	Effectifs rémunérés au 1er janvier	Agents en disponibilité et Congé parental	Agents titulaires	Agents non titulaires	ETP	Variation n/n-1 SUR ETP en %	sur effectif
2015	337	7	278	59	318,75		
2016	332	8	270	62	310,89	-2,47	-1,48
2017	321	10	261	60	296,45	-4,64	-3,31
2018	309	14	253	56	283,66	-4,31	-3,74
2019	282	14	232	50	260,60	-8,12	-8,73

Le budget 2018 des charges de personnel tous budgets confondus s'élevait à 10 481 160 €.

Les charges de personnels 2019 s'élèveront à 10 080 501 €, soit une diminution de 3,82 %, soit plus de 400 000 €. La création de 2 postes d'agents de Police municipal est prévue.

Les charges de personnel sont réparties comme suit :

	<b>PREVISIONS 2019</b>
TRAITEMENT INDICIAIRE	5 750 500
CHARGES PATRONALES	2 825 245
INDEMNITES ELUS + CHARGES	175 596
NBI	83 800
REGIME INDEMNITAIRE MENSUEL	852 850
PRIME ANNUELLE	178 600
HEURES SUPPLEMENTAIRES	55 600
INDEMNITES D'ASTREINTE	19 100
AVANCEMENT D'ECHELON	32 460
ENVELOPPE REMPLACEMENT	98 000
DISPOSITIF BAFA	3 200
HEURES COMPLEMENTAIRES	1 100
CONGES PAYES CONTRACTUELS	4 450
<b>TOTAL</b>	<b>10 080 501</b>

**Les subventions :**

Le montant des subventions versé aux associations en 2018, sera maintenu en 2019.

La subvention au CCAS sera ajustée aux réels besoins et sans augmentation par rapport au budget 2018.

**LES GRANDES MASSES DU BUDGET 2019 PAR RAPPORT AU BUDGET 2018 – (sur le budget principal)**

Les ressources se maintiendraient au même niveau pour 2019.

		<b>BUDGET 2018</b>	<b>OBJECTIF BUDGET 2019</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	215 331	200 000
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	941 728	942 000
73	IMPOTS ET TAXES	9 601 836	9 400 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 419 849	5 450 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	176 095	348 658
76	PRODUITS FINANCIERS	750	750
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 600	18 500
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	16 000	11 000
<b>TOTAL PREVISIONS DE RECETTES</b>		<b>16 406 189</b>	<b>16 370 908</b>

Les dépenses quant à elles diminueraient de 452 419 € soit 2,83 %

		<b>BUDGET 2018</b>	<b>OBJECTIF BUDGET 2019</b>
011	DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE	3 699 130	3 714 037
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	10 254 223	9 914 655
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 730 086	1 624 162
66	CHARGES FINANCIERES	232 000	223 220
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 700	60 645
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	11 000	0
<b>TOTAL PREVISIONS DE DEPENSES</b>		<b>15 989 138</b>	<b>15 536 719</b>

### LES INVESTISSEMENTS

Les investissements sont financés par l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement, la Taxe Locale d'Équipement, le Fonds de compensation de la TVA, l'emprunt, le produit des cessions et les subventions d'équipement dont une grosse part a déjà été signée dans le cadre du contrat de territoire avec le Département et la Région.

#### Le Contrat de territoire :

Le contrat de territoire 2017/2021 a été signé le 12 septembre 2018. Les financements (Département, Région) suivants sont assurés. Des dossiers complémentaires seront déposés auprès des services de l'Etat pour ces opérations.

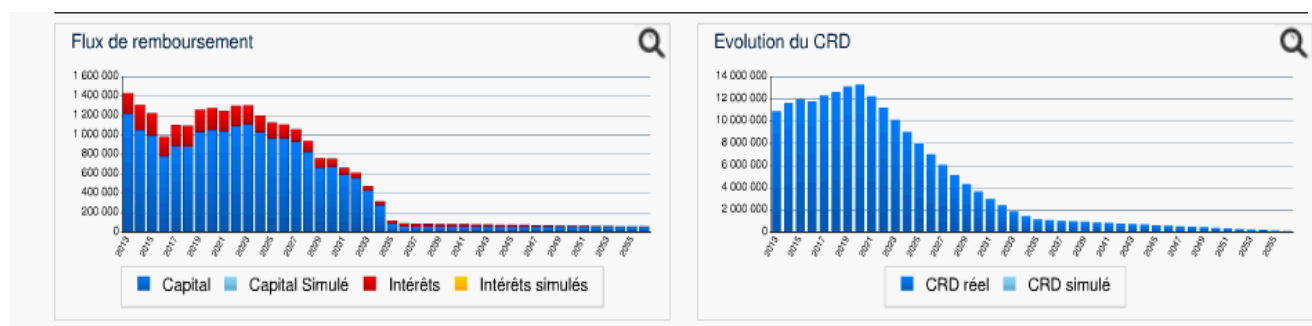
Projet/action	Prévision Inscription budgétaire	Début des travaux	Estimation en HT	Financements identifiés			
				ETAT	REGION	DEPARTEMENT	AUTRE
Restauration de la barbacane et de la tour du prisonnier et travaux d'urgence et mise en sécurité des murailles du château	2017/2021	Etudes Fin 2017 Début des Travaux 2018	1 410 000 €	282 000 €	423 000 €	423 000 €	
Réhabilitation des Ecoles, mise en accessibilité, mise aux normes	2018/2021	2018	4 113 393 €	1 645 357 €		900 000 €	
Dynamisation du Centre Ville - Requalification des Espaces publics	2018/2020	Acquisition terrain + Etudes 2018 Travaux 2019	1 250 000 €	500 000 €	250 000 €	125 000 €	
Rénovation du bâti de l'Eglise	2019/2022	Mi 2018	1 500 000 €	600 000 €	- €	337 500 €	
<b>TOTAL</b>			<b>8 273 393 €</b>	<b>3 027 357 €</b>	<b>673 000 €</b>	<b>1 785 500 €</b>	<b>- €</b>

## La dette tous budgets confondus

La charge de l'emprunt est passée de 1 421 750 € en 2013 à 1 253 660 € en 2019.

### Profil d'extinction par exercice

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
▶ 2013	10 842 517.33 €	1 209 128.10 €	* 212 622.31 €	* 1 421 750.41 €	11 567 559.14 €
▶ 2014	11 567 559.14 €	1 044 288.75 €	257 352.31 €	1 301 641.06 €	11 883 302.39 €
▶ 2015	11 883 302.39 €	985 958.91 €	229 585.00 €	1 215 543.91 €	11 734 737.49 €
▶ 2016	11 734 737.49 €	774 970.46 €	199 963.43 €	974 933.89 €	12 232 777.13 €
▶ 2017	12 232 777.13 €	879 276.07 €	215 226.75 €	1 094 502.82 €	12 553 501.06 €
▶ 2018	12 553 501.06 €	874 285.13 €	211 986.34 €	1 086 271.47 €	13 036 299.26 €
▶ 2019	13 036 299.26 €	1 021 837.02 €	* 231 823.76 €	* 1 253 660.78 €	13 214 462.24 €



## LES GRANDES MASSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

RESULTAT 2018	3 278 654,00 €	AFFECTATION DU RESULTAT 2018	2 625 341,00 €
		AUTOFINANCEMENT	4 102 177,00 €
REPORTS 2018	1 773 634,00 €	REPORTS 2018	2 426 946,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	143 600,00 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	752 100,00 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	960 000,00 €	NOUVEL EMPRUNT	- €
NOUVELLES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	4 510 676,00 €	DOTATIONS + FCTVA	790 000,00 €
TRAVAUX EN REGIE	780 000,00 €	CESSIONS	150 000,00 €
		SUBVENTIONS	600 000,00 €
<b>TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT 2019</b>	<b>11 446 564,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 446 564,00 €</b>

### Les programmes d'investissement sur le budget principal :

De nombreux travaux sont réalisés par les agents des services techniques. Une enveloppe de plus de 480 000 € sera prévue pour l'acquisition de fournitures. La main d'œuvre sera valorisée au titre des travaux en régie.

Des restes à réaliser 2018 seront intégrés dès le budget primitif. Ils s'élèveraient, sous réserve de la validation par le Trésorier, à 1 773 634 € en Dépenses et à 2 426 946 € en Recettes (dont 1 200 000 € au titre d'un contrat d'emprunt signé en 2017 et 1 226 946 € au titre des subventions attendues).

L'agenda de mise en accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées (Ad'Ap) prévoit des investissements à hauteur de 2,5 M€ étalés entre 2017 et 2025. L'agenda est à ce jour tenu.

Les investissements prioritaires sur le budget 2019 concerneront :

- La restauration de la barbacane et de la Tour du prisonnier au château (1<sup>ère</sup> phase – projet sur 4 ans),
- La restauration de l'église et de l'orgue (1<sup>ère</sup> phase - projet sur 4 ans),
- La réhabilitation et remise en conformité des écoles (accessibilité, incendie, sécurisation...),
- La réhabilitation et remise en conformité des gymnases (accessibilité, incendie...),
- La construction d'un boulodrome,
- La réhabilitation de l'éclairage public,
- La mise à niveau du parc de chaudières,
- L'enfouissement de l'éclairage public et le remplacement des candélabres,
- La poursuite de l'opération de restructuration de l'informatique,
- Le développement de la vidéo protection,
- La remise en conformité (accessibilité et incendie) des bâtiments ERP,
- L'acquisition d'équipements pour les services,
- La livraison d'une nouvelle Ecole de musique et de danse,
- Le renouvellement d'une partie du parc de véhicules,
- La réhabilitation et l'équipement des restaurants scolaires (Paul Eluard et Jean Moulin),
- La réhabilitation du Centre technique municipal et l'accueil de l'hôtel de Ville,
- La réhabilitation du Centre Social.

#### **LE PROJET DE BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »**

L'action des animatrices des bassins d'alimentation des captages de St Paër, d'Hébécourt et de Bézu-Saint-Eloi, se poursuivra cette année dans le cadre de nouvelles conventions de partenariat signées pour la période 2019-2021 entre la Chambre d'Agriculture de Normandie, Gisors et les syndicats d'eau potable d'Hébécourt, du Bray Sud et du Vexin Normand.

Le poste des animatrices sera financé par Gisors à hauteur de 7 700 € pour 2019. Elles seront en charge de la mise en place d'actions techniques et de formation, cofinancées par les collectivités et l'AESN et budgétées à 28 000 €.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera également prévu sur le budget de fonctionnement pour le renouvellement du contrat de délégation de service d'eau potable.

Dans le cadre de la recherche d'un nouveau point de captage, un marché a été attribué pour un montant de 228 820 € pour la réalisation de forages d'essais.

Si les essais sont concluants, 15 000 € sont prévus pour l'acquisition de la parcelle d'implantation du forage et 50 000 € sont également prévus pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du forage définitif et son raccordement au château d'eau du Mont de l'Aigle.

Des renouvellements de réseaux d'eau seront également prévus en 2018 (300 000 € TTC prévus au BP). Le programme comprendra notamment le réseau d'eau de la rue d'Eragny, vétuste.

Le solde du budget d'investissement sera provisionné en vue des travaux de création d'un nouveau forage et de son raccordement au réseau communal.

Aucune modification des redevances communales n'est envisagée pour 2019.

<b>LE PROJET DE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</b>
--

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (commun avec le service eau potable) sera prévu sur le budget de fonctionnement pour le renouvellement du contrat de délégation de service d'assainissement collectif.

24 000 € seront également alloués à la réalisation d'une campagne de mesure sur les micropolluants contenus dans les effluents traités par la station d'épuration communale.

Afin de poursuivre les efforts engagés par la Ville pour la réduction des volumes d'eaux claires parasites s'infiltrant dans les réseaux et mettant en situation de surcharge hydraulique la station d'épuration, une campagne de mesures de débits sur les réseaux sera engagée (mise à jour des données du schéma directeur d'assainissement). Selon les résultats obtenus, un nouveau programme de travaux prioritaires sur les réseaux à engager sur les prochaines années pourra être établi. Le marché d'études est estimé à 200 000 €.

Le reste des crédits disponibles en investissement sera affecté à divers travaux ou sera provisionné en vue d'une future campagne de renouvellement de réseaux ou de travaux sur la station d'épuration.

Aucune modification des redevances communales n'est envisagée pour 2019.

## LES GRANDES MASSES DES BUDGETS ANNEXES - fonctionnement

		ASSAINISSEMENT		EAU POTABLE		TOTAL BUDGETS ANNEXES	
	Libellé	BUDGET 2018	PROJET 2019	BUDGET 2018	PROJET 2019	BUDGET 2018	PROJET 2019
011	DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE	45 910,00	52 420,00	45 590,00	102 090,00	91 500,00	154 510,00
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	40 300,00	44 000,00	46 300,00	51 700,00	86 600,00	95 700,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	782 961,31	943 701,00	570 700,13	178 190,00	1 353 661,44	1 121 891,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	148 390,00	146 000,00	65 470,00	49 618,00	213 860,00	195 618,00
66	CHARGES FINANCIERES	9 000,00	9 500,00	8 000,00	8 100,00	17 000,00	17 600,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00	7 000,00	6 100,00	6 100,00	13 100,00	13 100,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 033 561,31</b>	<b>1 202 621,00</b>	<b>742 160,13</b>	<b>395 798,00</b>	<b>1 775 721,44</b>	<b>1 598 419,00</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	652 946,31	853 721,00	525 882,13	117 098,00	1 178 828,44	970 819,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	133 515,00	80 000,00	2 678,00	3 900,00	136 193,00	83 900,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	210 000,00	220 000,00	210 000,00	230 000,00	420 000,00	450 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	33 000,00	45 000,00	0,00	41 000,00	33 000,00	86 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 100,00	3 900,00	3 600,00	3 800,00	7 700,00	7 700,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 033 561,31</b>	<b>1 202 621,00</b>	<b>742 160,13</b>	<b>395 798,00</b>	<b>1 775 721,44</b>	<b>1 598 419,00</b>